



AVOCATS HALABI
& ASSOCIÉS

Comment maximiser vos chances
d'obtenir un Permis Unique
en Belgique? 



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

- ✓ Vous êtes employeur et vous ne trouvez pas de **profil hautement qualifié** ou *en pénurie en Belgique* ?
- ✓ Vous souhaitez engager un travailleur étranger hautement qualifié ou un profil en pénurie et *vous n'avez pas le temps* de vous en occuper, ou *vous ne savez pas comment vous y prendre* ?
- ✓ Vous voulez mettre toutes les chances de votre côté pour **obtenir une décision rapide** ?



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

“Avec ce guide pratique basé sur une expérience de 20 ans, nous vous informons sur tous les aspects de la procédure pour **maximiser vos chances**. vous faire **gagner du temps** et de l’argent en longues recherches d’informations et de rendez-vous”



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

SOMMAIRE

- ✓ Quel est le principe du permis unique, sa procédure et ses délais
- ✓ Quels sont les critères et conditions qui s'appliquent :
 - ✓ Aux profils hautement qualifiés
 - ✓ Aux métiers en pénurie
- ✓ La pratique de chaque Région dans l'examen des dossiers et la prise de décision



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

En préambule

La loi du 9 mai 2018 consacre désormais une **nouvelle procédure qui combine le permis de travail et de séjour en une demande unique et un permis unique**. Cette loi est une transposition – certes tardive – de la Directive 2011/98/EU du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre.

Le permis de travail a été remplacé par le permis unique pour les métiers en pénurie et les profils hautement qualifiés. Seules certaines catégories de travailleurs doivent encore obtenir un permis de travail.

En plus d'un accord de coopération conclu entre l'Etat fédéral et les Régions, **chaque Région a adopté sa propre réglementation, avec des règles sensiblement différentes mais aussi, une pratique sensiblement différente l'une de l'autre**.



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

INTRODUCTION LE PERMIS UNIQUE

1 | Qu'est ce que le permis unique ?

Permis de séjour et de travail salarié réuni en un seul document, et obtenu à la fin d'une procédure unique durant laquelle la Région va examiner les conditions d'octroi d'une autorisation de travail, et l'OE celles d'une autorisation de séjour

01 | Le droit au séjour est donc lié à l'autorisation de travail.

L'autorisation de travail est liée et limitée à l'employeur mais aussi à la fonction : en cas de changement d'employeur OU de fonction, même auprès du même employeur, une nouvelle demande de permis unique devra être introduite.

02 | Sa durée est également limitée dans un premier temps, et renouvelable (généralement un an, et 3 ans pour les profils hautement qualifiés).

03 | Permis lié à une logique d'immigration économique et de protection du marché de l'emploi.

04 | Condition de respect de la réglementation belge du travail : barèmes, conditions de rémunération, conditions de travail, ... (Sous peine de refus ou de retrait de l'autorisation de travail) (Exceptions pour les travailleurs détachés)

05 | Compétences mixtes : Régions (volet travail) et fédérale / Office des Etrangers (volet séjour) !



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

2 | QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR OBTENIR UN PERMIS UNIQUE

01 | Travailleur en séjour légal en Belgique

Sinon, preuve que le travailleur se trouve dans son pays d'origine ou de résidence

Exceptions : la demande peut être introduite si le travailleur se trouve déjà en Belgique aux conditions suivantes :

- Demande introduite quand le travailleur est sous déclaration d'arrivée valable ou titre de séjour valable ET
- Directeur, profil hautement qualifié OU métier en pénurie repris sur la liste de la Région

02 | Examen du marché de l'emploi : absence de travailleur compétent mais exceptions (voir infra)

03 | Contrat de travail conclu entre l'employeur et le travailleur, devant répondre aux conditions du droit belge. Modèle type obligatoire pour les Régions bruxelloise et wallonne, modèle libre pour Flandre mais doit contenir toutes les informations obligatoires

04 | Preuve des compétences du travailleur pour la fonction

05 | Absence de maladie contagieuse pour le travailleur (certificat médical spécifique à fournir)

06 | Casier judiciaire vierge (à fournir par le travailleur)

07 | Engagement de l'employeur d'affilier le travailleur à une mutualité

08 | Preuve que le travail procurera des revenus suffisants pour le travailleur et sa famille (respect du barème minimum)

09 | Redevance à verser à l'OE (actuellement 136 euros- montant indexé chaque année)

 [cliquez ici](#)



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

QUELS SONT LES MOTIFS FRÉQUENTS DE REFUS?

Possibilité pour le Ministre de déroger à certaines conditions (notamment examen du marché de l'emploi) mais refus systématique quand :

01 | Une décision négative sur le séjour a été rendue ;

02 | Le travailleur est entré en Belgique de manière anticipée, sans permis ;

03 | L'occupation de l'emploi n'offre pas les ressources suffisantes au travailleur pour subvenir à ses besoins ou à ceux de son ménage ;

04 | L'occupation ne respecte pas les conditions de travail et de rémunération belges.

De même, l'autorisation est souvent refusée quand :

✗ L'employeur n'a pas respecté ses obligations sociales (paiement ONSS, absence de déclaration DIMONA pour certains travailleurs, occupation de main-d'œuvre illégale...)

✗ L'employeur ne démontre pas réellement exercer une activité économique permettant de garantir un salaire au travailleur...

✗ L'employeur a déjà commencé à occuper le travailleur avant d'obtenir l'autorisation (–ne pas faire de DIMONA tant que l'annexe 46 n'a pas été délivrée !!!)

✗ Les conditions de barèmes ne sont pas respectées

✗ L'employeur ne prouve pas qu'il n'existe pas de candidat pour le poste en Belgique OU le travailleur ne démontre pas ses compétences



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

3 | COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE ?

Principe de base : Introduction de la demande par l'employeur ou son mandataire auprès de la Région du futur lieu d'occupation du travailleur :

 Via la plateforme « singlepermit » [cliquez ici](#)

A | Pas possible pour un travailleur de demander par lui-même : il doit trouver au préalable un employeur souhaitant l'engager et ce dernier ou son mandataire doit introduire la demande

B | Région compétente : région où le travailleur exercera réellement ses fonctions- risque de contrôle de l'Inspection du travail donc indiquer le lieu réel :

En fonction du type d'occupation demandée, chaque Région met à disposition des formulaires spécifiques.

De même, la langue de la Région déterminera la langue dans laquelle les documents doivent être introduits.



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?



Etape 1

Introduction du dossier complet par l'employeur ou son mandataire



Via la plateforme « singlepermit »
[cliquez ici](#)

Si l'employeur désigne un mandataire (comptable, avocat...), celui-ci devra dans ce cas au préalable encoder une procuration de l'employeur via la plateforme MAHIS.

L'employeur signant les documents doit être le représentant légal auprès de la BCE.

Etape 2

Examen en recevabilité par la Région compétente

Vérification si le dossier est complet
(délai: entre 15 jours (Flandre) et un mois, selon la Région)

Région ET pour l'OE pour prendre une décision. En cas de dépassement du délai de quatre mois, la décision est d'office positive (annexe 47).

Attention : la Région peut prolonger ce délai en informant l'employeur par écrit si des investigations complémentaires sont nécessaires. Dans ce cas, la loi ne précise plus de délai pour la prise de décision.

Si dossier incomplet—demande d'informations/documents complémentaires à produire dans un délai de 15 ou 30 jours, via la plateforme.



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?



Etape 3

Examen au fond

Examen du marché de l'emploi / vérification des compétences du travailleur/ rémunération/ activités économiques de l'employeur,...

! Remarque importante

Durant cet examen, risque d'inspection du travail au siège social ou d'exploitation de la société pour

- vérifier la réalité des activités économiques, vérifier ses comptes et bilans, l'existence du poste , mais aussi si le travailleur a déjà commencé à travailler sans autorisation, ou encore si l'employeur occupe de la main-d'œuvre illégale ou non déclarée...
- audition de l'employeur sur les activités de la société, le poste à pourvoir, les raisons du

choix du candidats, les fonctions qu'il exercera, sa rémunération... Le but est notamment de vérifier la sincérité et le sérieux de la volonté d'occupation

Pour les métiers en pénurie et les cartes bleues européennes : un examen du marché de l'emploi est réalisé auprès d'ACTIRIS (Bxl), du FOREM (Wallonie) ou du VDAB (Flandre) pour vérifier s'il existe des candidats en Belgique pour le poste



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?



Etape 4

Décision de la Région au fond

Si décision d'octroi

Autorisation de travail délivrée et dossier transféré au bureau singlepermit de l'Office des Etrangers pour décision au fond.

Si refus d'octroi

Possibilité d'introduire un recours auprès du Ministre Régional de l'Emploi dans les trente jours (décision dans les 3 mois)



Etape 5

Examen en recevabilité par la Région compétente

Si octroi

Délivrance d'une annexe 46 (= autorisation de travail et de séjour) ET

— Si l'étranger est autorisé au séjour légal en Belgique (carte A, par exemple comme étudiant, carte professionnelle...) : envoi des instructions à la commune de résidence

- Demande d'inscription auprès de l'administration communale dans les 8 jours ouvrables de la notification annexe 46/47. Inscription au registre des étrangers (art. 105/2, §5 AR 8/10/81).

- Délivrance annexe 49 (immédiatement = avant contrôle résidence), valable 45 jours - prorogeable 2 x



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

- Carte A (après contrôle de résidence) avec mention « marché du travail: limité » valable un an (ou 3 ans pour hautement qualifié)

Attention : à priori l'étranger ne peut pas commencer à travailler avant d'avoir l'annexe 49 !

- Si l'étranger réside à l'étranger : envoi des instructions à l'ambassade du pays de résidence. Le travailleur devra alors introduire une demande de visa D sur base de cette annexe 46, qui lui sera délivrée selon une procédure accélérée.

Il recevra alors un visa long séjour avec mention B34. Ensuite, il devra se présenter auprès de l'administration communale dans les huit jours ouvrables suivants son arrivée, il obtiendra immédiatement une annexe 49, l'autorisant à commencer son activité. A l'issue d'un contrôle de résidence positif, il sera mis en possession d'un permis unique limité (carte A) d'une durée variable (durée du contrat avec un maximum de douze à trente-six mois, selon les cas), renouvelable.

Délivrance d'une annexe 46 (= autorisation de travail et de séjour) ET pour l'autorisation de séjour- possibilité d'introduire un recours auprès du CCE dans les 30 jours.

Quelles sont les obligations pour l'employeur :

- Vérifier le document de séjour mentionnant l'autorisation de travail- si pas de document de séjour valable délivré en Belgique et/ou pas d'accès au marché du travail illimité- obligation de demander et obtenir le permis unique avant le début de l'occupation
- Tenir à disposition des services d'inspection une copie ou les données du document de séjour, pendant la durée de l'occupation
- Déclarer l'entrée et la sortie du travailleur (DIMONA entrée et sortie)

Risque de sanctions : art. 9 L. 9/05/18 ; art. 175/1 code pénal social (amendes élevées et/ou peine de prisons) + refus de délivrance d'une autorisation d'occuper des travailleurs étrangers.

Si refus de l'OE

Si refus autorisation de travail au fond- recours devant le Ministre de l'Emploi dans les 30 jours.

Si refus autorisation de séjour de l'OE- recours devant le CCE dans les 30 jours.



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

4 | QUI DOIT DEMANDER UN PERMIS UNIQUE

Varient quelque peu en fonction des Régions (art. 16 AGRW - art. 17 AGF - art. 9 AR 9 juin 99 RBC et CG)

- ✓ Personnel hautement qualifié
- ✓ Personnel au poste de direction
- ✓ Résident de longue durée UE ds un autre EM (uniquement pour métiers en pénurie durant 12 premiers mois)
- ✓ Post doctorant pour recherche scientifique (max 3 ans)
- ✓ Journalistes (liés exclusivement à des quotidiens publiés à l'étranger ou agences établies à l'étranger)
- ✓ Sportif professionnel et entraîneur (min. 88.320 euros brut an- 2023)
- ✓ Artiste de spectacle (réputation internationale ou min. 39353 euros brut/an : 2023)
- ✓ Personnel domestique, ministre de culte reconnu, technicien spécialisé, jeune au pair...

Catégories particulières découlant du droit européen :

- ✓ **Travailleurs hautement qualifiés**
«carte bleue» (*Directive 2009/50/UE*)
- ✓ **Travailleurs saisonniers**
(*Directive 2014/36/UE*)
 - ✓ Listes régionales exhaustives d'activités : Flandre (agriculture, horticulture, horeca) – Wallonie (agriculture, horticulture, restauration) – RBC (agriculture)
 - ✓ Procédure similaire au permis unique classique (délai max de réponse : 90 jours au lieu de 4 mois)
 - ✓ Max 5 mois de «séjour/travail» sur 12 mois
 - ✓ Art. 61/28 et s. L. 15/12/1980 (séjour) + art. 19 et s. AGW – art. 22 et s. AGF – art. 30/1 et s. AR 9/06/99 (travail)
- ✓ **Transferts intra-groupe (ICT)**
(*Directive 2014/66/UE*)
 - ✓ Art. 61/32 et s. L. 15/12/1980 (séjour) + art. 26 et s. AGW – art. 25 et s. AGF art. 30/4 et s. AR 9/06/99 (travail)
- ✓ **Chercheurs, volontaires, stagiaires**
(*Dir. 2016/801/UE*)



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

5 | QU'EST CE QU'UN MÉTIER EN PÉNURIE ?

Critère commun aux 3 Régions : il faut « qu'il ne soit pas possible de trouver dans un délai raisonnable, parmi les travailleurs disponibles sur le marché de l'emploi, un demandeur d'emploi apte à occuper de façon satisfaisante et dans un délai raisonnable, même au moyen d'une formation professionnelle adéquate, l'emploi envisagé » = logique de protection du marché de l'emploi local

A | En Région flamande

- ✓ Ok si métier en pénurie de main d'œuvre (liste de 20 métiers moyennement qualifiés, publiée, actualisée tous les deux ans) (même liste que pour les résidents de longue durée UE)- catégorie goulot d'étranglement

 Liste publiée tous les deux ans.
Actuellement 22 métiers, [cliquez ici](#)

Cette liste concerne tous les ressortissants de pays tiers.

Si pas métier en pénurie, l'employeur doit avoir posté une offre au VDAB durant 6 semaines avant de pouvoir introduire la demande (et justifier l'impossibilité de trouver candidat) : appréciation cas par cas- catégorie 'Autre'

B | En Région Bruxelles-Capitale

- ✓ Ok si métiers en pénurie de main d'œuvre (liste interne chez Actiris d'une trentaine de métiers, non publiée...).

Attention, à ne pas confondre avec la liste des professions en pénurie pour les résidents de longue durée UE publiée sur le site de la Région (listes ≠) !

 Possibilité de déjà vérifier sur la liste des métiers en pénurie pour les résidents longue durée, en [cliquant ici](#)

- ✓ OU vérification de la base de donnée par Actiris:
 - si moins de 24 candidats potentiels : ok
 - si plus de 24 candidats : refus

B | En Région wallonne

- ✓ Ok si métier en pénurie de main d'œuvre (liste de 7 métiers, publiée, établie annuellement) (même liste que pour les résidents de longue durée UE)

 Métier sur la liste FOREM métiers en pénurie, [cliquez ici](#)

- ✓ Si pas métier en pénurie, refus mais possibilité de demander une dérogation pour des raisons dignes d'intérêt économique et social.



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

NOS RECOMMANDATIONS POUR LES EMPLOYEURS

Avant d'introduire une demande de permis unique, nous conseillons toujours de publier une annonce précise et détaillée sur le site régional de l'emploi (actiris, vdab ou Forem) en :

- ✓ Demandant à l'organe régional de l'emploi de vous aider dans la recherche de candidats et de faire une pré-sélection pour vous (option à choisir au moment de la publication de l'offre sur leur site internet)
- ✓ Décrire précisément les activités de l'entreprises, les tâches demandées au travailleur, les horaires et conditions de travail, les exigences de la fonction et le profil du candidat

Nous recommandons de publier cette annonce durant un mois minimum (et 6 semaines obligatoires en Flandre), de conserver les candidatures reçues et :

- ✓ Soit si le candidat ne répond pas du tout au profil sur base de son CV : de lui répondre par mail en lui expliquant les raisons pour lesquelles il ne correspond pas
- ✓ Soit si le candidat répond potentiellement au profil : de le recevoir en entretien. Si cet entretien n'est pas concluant, il est important de lui écrire également en expliquant les raisons.

Il sera ensuite important de joindre ces preuves de recherches de candidats à la demande de permis unique.

En cas de refus—possibilité d'introduire un recours et de demander au **Ministre une dérogation** pour des *raisons dignes d'intérêt économique ou social* mais à justifier...



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

6 | COMMENT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN PROFIL HAUTEMENT QUALIFIÉS OU UN POSTE DE DIRECTION

Conditions

01 | Pour profil hautement qualifiés

- ✓ Niveau d'études (généralement, diplôme supérieur de min. 3 ans d'études)
- ✓ Rémunération minimum : 100% du salaire annuel brut moyen, indexé de chaque année en janvier

- ✓ Rémunération minimum : 100% du salaire annuel brut moyen, indexé de chaque année en janvier

Pour 2023 : 47.174 euros (détachés : 3.931,17 euros x 12 ; ONSS en BE : 3.388,94 euros x 13,92).

EXCEPTION: pour étudiants de _ de 30 ans non détachés OU infirmiers : 80% du salaire annuel brut moyen, soit 37739,2 euros

A | En Région flamande

- ✓ Niveau d'études : Diplôme de l'enseignement supérieur (3 ans au moins ou qualification)

EXCEPTION: sur recours, dans des cas individuels dignes d'intérêt et pour des raisons économiques ou sociales, OK pour qualifications sur base de la formation et de l'expérience si de niveau 5 (= années terminales du second cycle court (CAP/BEP) et années intermédiaires du second cycle long (2des et 1res générales, technologiques et professionnelles ainsi que la première année de préparation des brevets professionnels)

B | En Région Bruxelloise

- ✓ Niveau d'études : Diplôme de l'enseignement supérieur (3 ans au moins)

- ✓ Rémunération minimum : 100% du salaire annuel brut moyen, indexé de chaque année en janvier

Pour 2023 : 47.174 euros (détachés : 3.931,17 euros x 12 ; ONSS en BE : 3.388,94 euros x 13,92)



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

C | En Région Wallonne

- ✓ **Niveau d'études** : Diplôme de l'enseignement supérieur (3 ans au moins)
- ✓ **Rémunération minimum** : 100% du salaire annuel brut moyen, indexé de chaque année en janvier

Pour 2023 : 47.174 euros (détachés : 3.931,17 euros x 12; ONSS en BE : 3.388,94 euros x 13,92)

02 | Pour poste de direction

- ✓ **Profil** : pas de niveau d'études exigé mais définition des fonctions

«Les personnes chargées de la gestion journalière de l'entreprise, qui ont pouvoir de représenter et d'engager l'employeur, ainsi que les membres du personnel directement subordonnés à ces personnes, lorsqu'ils remplissent également des missions de gestion journalière»

- ✓ **Rémunération minimum** : 160 % du salaire annuel brut moyen, indexé de chaque année en janvier.

Pour 2023 : 78.704 euros/an (détachés : 6558,70 euros x 12 ; ONSS en BE : 5.654,05 euros x 13,92)



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

EN CONCLUSION le succès d'une demande de permis unique dépend principalement

- ✓ De la catégorie du travailleur (pé-nurie/hautement qualifié.. ?) et des preuves de ses compétences, en fonction de son profil
- ✓ De l'introduction d'un dossier complet, détaillant la fonction et prouvant la correspondance du candidat pour le profil et la réunion des conditions légales
- ✓ De la constitution et de l'introduction d'un dossier solide et complet via la plateforme singlepermit

Ces formalités peuvent s'avérer fastidieuses et longues...

Notre Cabinet d'avocates est spécialisée dans les demandes de permis unique, avec un **taux de réussite supérieur à 90%**.

En effet, lors de l'ouverture de votre dossier, nous vous adressons les recommandations nécessaires à constituer un dossier solide et n'introduisons ce dossier que si ces chances sont élevées et après l'avoir minutieusement analysé.

Augmentez vos chances de succès et gagnez du temps et contactez-nous !

Avocat-halabi.com



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?



Présentation du cabinet Halabi & Associés

Me Halabi, fondatrice Cabinet Halabi & Associés. Reconnue Spécialiste en droit de l'immigration par le Barreau de Bruxelles.

Le cabinet d'avocats Halabi & Associés existe depuis plus de 20 ans et se compose aujourd'hui de 4 collaboratrices.

Il vous propose ses services en droit de l'immigration. Nous sommes spécialisés dans les demandes de séjour de tout type, dans les demandes de permis de travail, ainsi que dans les demandes de nationalité ou de regroupement familial.



Comment maximiser vos chances d'obtenir un Permis Unique?

Comment prendre RDV?

Nous vous conseillons également et vous encadrons dans votre projet en cas de mobilité internationale, si vous êtes rentier, désirez investir dans une société en Belgique, y travailler ou avez besoin d'une carte professionnelle.

Soit en contactant le secrétariat au 02/503.12.17

LUNDI ET MARDI de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
DU MERCREDI AU VENDREDI de 13h30 à 17h

 **Appelez Le Secrétariat**

OU sur notre site internet pour un rendez-vous avec **Me Halabi uniquement**

 **Site Internet**